



Bureau Syndical du 9 septembre 2025

Synthèse des travaux





Versement de fonds de concours

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Bureau syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
CUBIÈRES	Extension réservoir AEP des Alpiers	48 160 €	40 940 €	7 220 €
CUBIÈRES	Extension réservoir AEP de Villes Basses	22 422 €	20 822 €	1 600 €
MONTS DE RANDON	Extension réservoir de la Roche	14 080 €	12 780 €	1 300 €
PEYRE EN AUBRAC	Extension traitement UV réservoir AEP des quatre chemins, à La Chaze de Peyre 8 199 €		7 199 €	1 000 €
ROCLES	Extension réservoir AEP de Villevieille 53 8		47 683 €	6 200 €
SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Extension lotissement communal au bourg	20 470 €	15 970 €	4 500 €
SAINT GERMAIN DU TEIL	Extension résidence Rambier à Butassin	6 699 €	5 599 €	1 100 €
SAINT MICHEL DE DEZE	Extension 5 parcelles communales à bâtir au bourg	11 670 €	10 670 €	1 000 €
SAINT PAUL LE FROID	Extension résidence Bourrat à Combes		6 645 €	1 000 €
CC HAUTES TERRES DE L'AUBRAC	Extension 3 lots ZA route de Marvejols à Nasbinals	9 965 €	7 889 €	2 076 €
CC MONT-LOZERE	Extension local maître-nageur, plage du lac à Villefort	11 006 €	10 006 €	1 000 €
	Total	214 199 €	186 203 €	27 996 €
			86,9%	13.1%







ÉCLAIRAGE PUBLIC

Bilan du déploiement des horloges connectées

Dans le cadre de son engagement pour un éclairage public plus moderne et efficient, le SDEE a lancé, au printemps dernier, un Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des communes rurales de Lozère ayant mis en œuvre une extinction nocturne de leur éclairage public. Cette initiative vise à installer des horloges connectées, permettant une gestion plus flexible de l'éclairage, et un pilotage à distance des horaires d'allumage et d'extinction, adaptés aux besoins locaux (événements, sécurité, etc.).

Au total, 18 communes ont répondu favorablement à l'appel et 38 armoires de commande ont été équipées. En parallèle, une formation à l'outil de supervision a été organisée début septembre pour les agents du SDEE. Elle sera proposée aux élus et agents communaux dans les prochaines semaines, afin de leur faciliter la prise en main cette nouvelle solution.



















Renouvellement du marché pour la collecte et le traitement des Déchets Dangereux en déchèteries : constitution d'un groupement de commandes avec la CC du Pays de Cayres-Pradelles

Le SDEE et la Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles assurent, chacun sur leur territoire, la collecte et le traitement des déchets issus des déchèteries.

Dans le cadre du renouvellement à venir du marché de collecte et de traitement des déchets dangereux, pour la période 2026-2029, et dans une logique de mutualisation des besoins, d'optimisation des procédures et de recherche d'économies d'échelle, il a été décidé de constituer un groupement de commandes entre les deux structures. Cette démarche vise à sélectionner un prestataire unique chargé d'assurer ces prestations sur l'ensemble de leurs territoires.

Le SDEE sera désigné coordonnateur du groupement. Une convention viendra définir les modalités de fonctionnement de cette coopération.

RAPPEL DES DOSSIERS RÉCENTS OU EN COURS

Expérimentation Biodéchets : premiers bilans et prochains déploiements

Dans le cadre de l'étude départementale portant sur le tri à la source, la gestion de proximité, la collecte et le traitement des biodéchets, les bureaux d'étude ont présentés, au printemps dernier, leur analyse des deux scénarios retenus aux EPCI. Ces scénarios visent à proposer à chaque usager une solution de tri : collecte en porte à porte, en point de regroupement (bornes) ou compostage de proximité (individuel ou partagé).

Si la majorité des EPCI ont opté pour le compostage de proximité, accompagné par le SDEE en matière de communication et de fourniture de matériel ; certains territoires ont choisi d'expérimenter la collecte via des bornes d'apport volontaire. C'est le cas du Syndicat Mixte La Montagne, qui a déployé fin juin 10 bornes (ou composteurs grutables) sur les communes de St Alban sur Limagnole et Peyre en Aubrac (Aumont Aubrac), avec une communication différenciée, réalisée en porte-à-porte ou via des réunions publiques en mairie. Comme pour les colonnes de tri des recyclables, la collecte de ces bornes est assurée en régie par le SDEE.



Un premier bilan réalisé fin août fait d'état d'une bonne qualité de tri, bien que les quantités collectées restent encore modestes à ce stade. Une participation plus importante a néanmoins été constatée sur les secteurs ayant bénéficié d'une distribution en porte-à-porte. Un suivi plus approfondi est prévu dans les mois à venir afin d'évaluer la pérennité du dispositif.

Par ailleurs, de nouvelles expérimentations seront lancées cet automne sur les territoires des Communautés de communes Cœur de Lozère et du Gévaudan, principalement sur des quartiers d'habitat vertical dense à Mende, Bourgs-sur-Colagne et Marvejols. La Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn testera elle prochainement un autre mode de collecte, en bacs roulants, en intégrant les gros producteurs dans sa stratégie.

Dans le cadre de cette étude, le SDEE s'est également doté d'un logiciel destiné aux EPCI et aux référents de sites (professionnels ou bénévoles) pour le suivi du compostage partagé. Il permet de géolocaliser les sites, d'enregistrer les interventions (visites, apports de matière sèche, retraits d'indésirables, etc.) et d'estimer les quantités de biodéchets détournées. À ce jour, 45 sites sont actifs sur le territoire du Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère, et 18 sur celui du Syndicat Mixte La Montagne, incluant les 10 bornes d'apport volontaire.























GESTION DE DONNÉES NUMÉRIQUES

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Mise en œuvre du PCRS - Positionnement du SDEE

Dans le cadre de la réforme nationale visant à limiter les accidents lors de travaux à proximité des réseaux sensibles (électricité, éclairage public, etc.), les autorités locales doivent établir, d'ici le 1er janvier 2026, un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). Ce plan, sous forme de cartographie de haute précision, a pour objectif de faciliter le repérage des réseaux et d'améliorer la sécurité des chantiers.

Le SDEE, déjà compétent en matière de réseaux puisqu'il est propriétaire des réseaux électriques et maître d'ouvrage des travaux en zone rurale, et intervient également pour le compte de ses adhérents sur les réseaux d'éclairage public ou d'eau et d'assainissement, propose de se positionner comme Autorité Publique Locale Compétente (APLC) pour porter la mise en place du PCRS à l'échelle départementale.

Cet outil sera également utile à toutes les collectivités du territoire. Il facilitera la localisation de leurs réseaux, les aidera dans la gestion de la voirie et pourra aussi les accompagner dans leurs projets d'urbanisme.

Depuis 2021, plusieurs réunions ont été menées en partenariat avec l'association OpenIG, le Département, Enedis, l'IGN et les Communautés de communes afin de définir les modalités pour la création et la gestion du PCRS. Le coût estimé pour l'acquisition initiale des données s'élève à environ 750 000 €, auxquels s'ajoutent 45 000 € de frais de fonctionnement annuel pour les mises à jour et la maintenance.

Un partenariat tripartite est envisagé entre le SDEE, le Département et Enedis, fondé sur un engagement commun sur une durée minimale de cinq ans, avec un partage des frais d'investissement et de gestion.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Adhésion à la Personne Morale Organisatrice d'une boucle d'Autoconsommation Collective ouverte aux tiers

Engagé depuis 2017 dans la transition énergétique, le SDEE soutient activement les initiatives locales en faveur du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en Lozère : bornes de recharge pour véhicules électriques, programme ACTEE, centrales photovoltaïques, etc.

Dans un contexte de tensions et d'incertitudes sur les marchés de l'énergie, et dans une logique de relocalisation de la production d'électricité, les projets d'autoconsommation collective prennent aujourd'hui tout leur sens. L'un des projets les plus avancés se situe autour de la commune de Florac Trois Rivières, rassemblant acteurs publics et privés (communes, Parc

national des Cévennes, entreprises...) au sein d'une boucle d'autoconsommation collective destinée à partager localement une électricité renouvelable à prix stable sur le long terme.

Porté par le Parc national des Cévennes et accompagné par le bureau d'études EnOTéA, le projet s'organise autour d'une Personne Morale Organisatrice (PMO), condition nécessaire pour contractualiser avec Enedis. Pour faciliter son lancement, la PMO provisoirement hébergée par l'association "LaPMO", partenaire d'EnOTéA.

Le SDEE a ainsi décidé de rejoigne cette PMO en tant que consommateur, notamment pour alimenter ses bornes de recharge intégrées à la boucle, et ainsi participer activement à ce projet innovant de transition énergétique locale. Le coût d'adhésion est de 100 €.



















Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de Chaleur Renouvelable

Après instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur, le SDEE et l'ADEME ont validé, lors la dernière Commission d'Attribution des Aides, les études et travaux suivants:



Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
BOIS ÉNERGIE			
Études			
Commune de Florac Réalisation d'une étude de faisabilité pour une chaudière biomasse, dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire	2 500 €	1 750€	
Travaux			
Association Arc en Ciel Réalisation d'une chaufferie à granulés pour le foyer de vie Hubert Libourel, à Chaudeyrac	703 895 €	282 300 €	45 000 €
Association Immobilière Emilie de Rodat (AIER) Réalisation d'une chaufferie à granulés, en conteneurs, pour l'école des Tilleuls, à Mende	165 981 €	36 132 €	60 000 €
El GELY Réalisation d'une installation à granulés de bois pour un établissement de tourisme (chambre d'hôtes), à Bourgs sur Colagne	42 173€	18 434 €	8 979 €
Mutualisation d'équipement			
Commune de Peyre en Aubrac Mutualisation du chauffage entre la nouvelle salle multiculturelle et le réseau de chaleur à bois déchiqueté, à Aumont Aubrac	68 000 €	54 400 €	
Total	982 549 €	393 016 €	113 979 €
SOLAIRE THERMIQUE			
Travaux			
El Mataillet Installation de 7 m² de capteurs solaires thermiques pour l'établissement de tourisme "La Magnanerie du Serre", à St Hilaire de Lavit	5 178€	3 366 €	
Association Arc en Ciel Installation de 8 m² de capteurs solaires thermiques pour le foyer de vie Hubert Libourel, à Chaudeyrac	37 752 €	5 528€	808 €
GAEC SERIO Installation de 6 m² de capteurs solaires thermiques pour une salle de traite, au Collet de Dèze	9 479 €	3 762 €	2 182 €
Total	52 409 €	12 656 €	2 990 €



















RAPPEL DES DOSSIERS RÉCENTS OU EN COURS

Résultats de l'attribution des marchés de fourniture d'électricité pour la période 2026-2028



Synthèse des résultats des marchés groupés d'électricité pour la période 2026-2028



Attributaires

Lot	Objet	Attributaire
1	Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison relevant du segment tarifaire de distribution C5 (≤36kVA) associés à des bâtiments et équipements, sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS.	engie
2	Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison relevant du segment tarifaire de distribution C5 (≤36kVA) associés à des installations d'éclairage public et assimilés, sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS.	edf
3	Acheminement et fourniture d'électricité pour les besoins des communes et communautés de communes membres du groupement, pour les points de livraison relevant des segments tarifaires de distribution C2 et C4 (>36kVA), sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS.	TotalEnergies
4	Acheminement et fourniture d'électricité pour les besoins des membres du groupement hors communes et communautés de communes, pour les points de livraison relevant des segments tarifaires de distribution C2 et C4 (>36kVA), sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS.	engie

Evolutions tarifaires

Les prix du marché de gros de l'électricité étant actuellement à des niveaux acceptables et relativement stables, et face aux incertitudes liées au contexte géopolitique, ainsi qu'à la disparition de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) au 31 décembre prochain, le groupement a fait le choix de couvrir l'intégralité des besoins de ses membres pour les années 2026 et 2027. En fonction de la typologie des sites de consommation, les prises de position effectuées permettront une diminution des factures de l'ordre de 15 à 30% par rapport à 2025. Les bordereaux de prix de chaque lot vous seront adressés en fin d'année, une fois les prix liés au mécanisme de capacité connus.

IMPORTANT:



- En prévision de la bascule au 1er janvier 2026 sur les nouveaux marchés du groupement, les différents fournisseurs vont procéder à un recensement de vos sites qui débutera dès le mois de septembre. Nous vous invitons à être vigilant à votre boîte mail!
- Une réunion d'information visant à présenter en détail les résultats de ces nouveaux marchés sera organisée dans le courant de l'automne. La date retenue vous sera communiquée prochainement.



















ACN2024ACHATMETE - LOT 1 - C5 HORS ÉCLAIRAGE PUBLIC

PETITS COMPTEURS DÉDIÉS AUX BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS DONT LA PUISSANCE EST INFÉRIEURE À 36KVA (SEGMENT C5)





09 69 39 03 38





HTTPS://ENTREPRISES-COLLECTIVITES.ENGIE.FR/

Prix de fourniture pour 2026

	Base	Heures pleines	Heures creuses	Heures pleines hiver	Heures creuses hiver	Heures pleines été	Heures creuses été
€/MWh	78,49	82,45	67,20	109,71	84,20	55,22	47,99
2025	121,35	134,96	64,65	200,53	98,47	72,78	34,43

Focus sur la mise en oeuvre de la bascule



Equipe assitance dédiée du fournisseur



09 69 39 03 38



"Contact" directement sur la plateforme ENGIE-COLLECTE



ACN2024ACHATMETE - LOT 2 – C5 ÉCLAIRAGE PUBLIC

PETITS COMPTEURS DÉDIÉS A L'ÉCLARIAGE PUBLIC OU ASSMILÉ DONT LA PUISSANCE EST INFÉRIEURE À 36KVA (SEGMENT C5)





09 70 81 89 19



EDF-COLLECTIVITES-SDET@EDF.FR



HTTPS://WWW.EDF.FR/COLLECTIVITES/

Prix de fourniture pour 2026

Base

€/MWh

78,37

2025

90.79

Focus sur la mise en oeuvre de la bascule

Recueil des données

Consolidation des données

06/10

Ouverture plateforme de collecte



21/11

Clôture plateforme de collecte



01/01/2026 Bascule des contrats

Equipe assitance dédiée du fournisseur



09 70 81 83 13



SUPPORT-STAR@EDF.FR























ACN2024ACHATMETE - LOT 3 - C2-C4 (COMMUNES ET CC)

COMPTEURS DÉDIÉS AUX ÉQUIPEMENTS DONT LA PUISSANCE EST SUPÉRIEURE À 36KVA (SEGMENT C4-C2)





09 77 40 55 10



SUPPORT.TECHNIQUE@MAIL.TOTALENERGIES.FR



HTTPS://WWW.TOTALENERGIES.FR/COLLECTIVITES

Prix de fourniture pour 2026

		Pointe	Heures pleines hiver	Heures creuses hiver	Heures pleines été	Heures creuses été
C4			109,80	79,39	50,54	45,93
	€/MWh	2025	186,3980,	3757,27		16,40
C2	C/ WIVIII	136,53	106,70	76,29	50,65	40,01
2025		251,38 164,04		73,87	53,71	9,22

Focus sur la mise en oeuvre de la bascule

Recueil des

Consolidation des

01/10 Ouverture plateforme de

collecte



18/10 Clôture plateforme de collecte



01/01/2026 Bascule des contrats

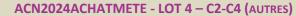
Equipe assitance dédiée du fournisseur





COLLECTE.DONNEES@MAIL.TOTALENERGIES.FR





COMPTEURS DÉDIÉS AUX ÉQUIPEMENTS DONT LA PUISSANCE EST SUPÉRIEURE À 36KVA (SEGMENT C4-C2)





09 69 39 03 38





Prix de fourniture pour 2026

HTTPS://ENTREPRISES-COLLECTIVITES.ENGIE.FR/

	Point	Heures e pleines hiver	Heures creuses hiver	Heures pleines été	Heures creuses été
C4		108,99	81,35	47,22	48,80
€/	/MWh 2025	186,39 80,	3757,27		16,40
C2	111,5	56 111,56	79,82	48,95	44,23
2025	251,3	251,38 164,04		53,71	9,22

Focus sur la mise en oeuvre de la bascule

Recueil des

Consolidation des

Ouverture plateforme de collecte

15/09 Wébinaire plateforme de collecte



03/10 Clôture plateforme de collecte



01/01/2026 Bascule des contrats **engie**

Equipe assitance dédiée du fournisseur



09 69 39 03 38



"Contact" directement sur la plateforme ENGIE-COLLECTE





















Point d'étape sur le projet de rénovation du futur Siège du SDEE



L'équipe de maîtrise d'œuvre finalise la conception du projet de rénovation énergétique et de réaménagement intérieur du futur Siège du SDEE, en intégrant les derniers ajustements techniques liés à la présence d'amiante et à l'échelonnement des travaux en deux phases, l'isolation par l'extérieur restant conditionnée à la révision du règlement des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) de la commune de Mende, attendue en 2026.

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation, avec un démarrage possible des travaux en décembre, après le déménagement des équipes de la CCI prévu fin octobre / début novembre, et sous réserve des résultats de l'appel d'offres et de la disponibilité des entreprises,.



ADMINISTRATION, FINANCES et RESSOURCES HUMAINES

AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Actualisation des statuts du SDEE : mise à jour de la liste des adhérents et suppression de la compétence relative à la gestion de la station du Bleymard Mont-Lozère

Depuis la dernière révision des Statuts du SDEE, en 2016, plusieurs évolutions institutionnelles et réglementaires sont intervenues. Issus de la loi NOTRe, ces changements territoriaux ont notamment conduit à la création de communes nouvelles, à la réorganisation des intercommunalités, au transfert de plein droit de la compétence "Déchets" aux Communautés de communes, ainsi qu'à des ajustements de périmètre et de dénomination des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés. Ces transformations rendent aujourd'hui nécessaire la mise à jour de l'annexe des Statuts du SDEE, afin de refléter fidèlement la composition actuelle du Syndicat.

Par ailleurs, suite à la cession des biens de la Station du Bleymard Mont-Lozère au Département, cession effective depuis quelques mois, il est nécessaire de supprimer l'article 2-4 des Statuts qui y était consacré, pour assurer la cohérence du texte statutaire avec cette décision.

Une démarche d'actualisation a donc été engagée par le SDEE. Il revient désormais aux communes et EPCI membres de se prononcer sur les modifications proposées dans un délais de trois mois, avant leur entrée en vigueur, fixée par un nouvel arrêté préfectoral.

Création d'un poste d'électromécanicien pour le service Eau et Assainissement

Dans le cadre du renforcement du service Eau et Assainissement, et afin de garantir la continuité ainsi que la qualité des interventions, il a été décidé la création d'un second poste d'électromécanicien. Ce renfort permettra d'assurer un meilleur fonctionnement du service, notamment en cas d'absence ou d'accroissement ponctuel d'activité.

Le nouvel agent interviendra principalement sur la maintenance des équipements électromécaniques liés à la production et au traitement de l'eau potable et des eaux usées (stations de pompage, postes de relevage, stations d'épuration, etc.), ainsi que sur les installations de télégestion. Il prendra également en charge les opérations de contrôle, d'entretien et de réparation



du matériel, y compris ponctuellement sur les équipements utilisés pour le traitement des déchets.



















Actualisation de la prise en charge des frais de déplacement des agents

Il a été décidé d'actualiser les modalités de prise en charge des frais de repas des agents du Syndicat, en vigueur depuis le 1er décembre 2023.

L'indemnisation des repas pour les agents du service Environnement est désormais fixée à 15,70 €. Pour les agents des services Éclairage public et Eau et Assainissement, contraints de déjeuner au restaurant, l'indemnité est portée à 19,00 €.

Il a également été décidé, pour les agents administratifs du Siège bénéficiant de titres-restaurant, de modifier le niveau d'exonération de la part employeur, afin d'augmenter la part prise en charge par le SDEE.

Les autres modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents restent inchangées.

Décisions modificatives

Des transferts de crédits ont été votés sur le Budget Général, depuis des programmes d'Électrification Rurale désormais achevés vers plusieurs opérations existantes en cours.

Parallèlement, des affectations de crédits ont été approuvées sur le Budget Environnement pour régulariser les provisions liées aux risques et charges d'exploitation.















